



Wallonie

Un guichet d'informations pour la gestion des bois scolytés

Publié le 21/01/2019

La chaleur et la sécheresse de l'été dernier ont favorisé la propagation des scolytes dans les forêts wallonnes. Aujourd'hui, **400.000 m³ d'épicéas dont 60% en forêt privée sont concernés par cet insecte** particulièrement agressif. Ce volume représente 15% de la récolte moyenne des épicéas. Pour juguler l'épidémie, réduire l'impact négatif en matière de biodiversité et les conséquences économiques, il est indispensable d'évacuer les arbres atteints avant le retour du printemps.

Le Ministre wallon de la Nature et de la Forêt, **René COLLIN**, a **présenté les outils mis en place pour accompagner**, notamment, les propriétaires privés dans **la gestion des bois scolytés** pour toutes les forêts wallonnes en ce compris le périmètre concerné par le virus de la peste porcine africaine :

- **Une ligne téléphonique – 084/46.03.55**

Une équipe de spécialistes de l'Office Economique wallon du Bois conseille et oriente vers les structures et professionnels (Cellule d'Appui à la petite forêt privée, Société Royale Forestière de Belgique...) les plus adéquats.

- **Un site internet – www.scolytes.be & scolytes@oewb.be**

Il reprend les coordonnées de professionnels (techniciens et experts forestiers indépendants, exploitants forestiers, etc.), ainsi qu'une série de documents de référence permettant de mieux connaître l'insecte, de détecter les attaques et de prendre les mesures qui s'imposent.

Une base de données, baptisée Scolytes NET'work, est également accessible depuis [le site](#). Elle permet de visualiser toutes les exploitations de bois scolytés en cours ou à venir dans une région géographique donnée, afin de faciliter le partage d'informations entre propriétaires, gestionnaires et exploitants forestiers.

Des exploitations groupées de petits foyers d'arbres scolytés sont coordonnées par la Cellule d'appui à la petite forêt privée, dans certaines communes (Gedinne, Bièvre, Lierneux, Houffalize...).

- **Une campagne d'informations à travers des communes (affiche annexée)**

René COLLIN a également annoncé **le report d'un an des délais d'exploitations des lots de bois sains** acquis en 2017 et 2018 pour l'ensemble de la Wallonie pour les forêts publiques soumises au régime forestier.

En outre, le Ministre a confirmé que l'analyse devant déboucher sur **l'installation d'aires de stockage de bois** afin de répondre aux fortes variations dans le flux des bois sera bientôt clôturée.

« Les scolytes, *explique René COLLIN*, se sont également attaqués aux épicéas présents dans les fonds de jardins et dans les milieux agricoles. L'exploitation de ces arbres est nécessaire, notamment pour se prémunir d'éventuels dégâts qui seraient causés par la chute de branches ou d'arbres morts. **Deux conseils sont donnés aux propriétaires concernés :**

- S'assurer auprès de leur commune qu'aucune autorisation d'abattage n'est nécessaire ;
- Demander des devis auprès d'entreprises de parcs et jardins (professionnels assurés). Si l'opération est trop coûteuse pour le propriétaire, une solution moins onéreuse consiste à ne faire réaliser que l'abattage et l'écorçage, sans l'évacuation des branches et du tronc »
